



CAP de Matelot

Certificat d'Aptitude Professionnelle Maritime de Matelot

L'enseignement sanctionné par le diplôme national du CAP Maritime de Matelot constitue la formation de base exigée des personnels qualifiés des entreprises d'armement à la pêche.

- Il développe des connaissances relatives :
- o à la navigation et à la technologie du navire ;
 - o à l'océanographie et aux techniques de pêche ;
 - o au traitement des captures ;
 - o à la maintenance.

CONDITIONS D'ADMISSION

→ Les candidats doivent fournir un certificat médical d'aptitude à la navigation établi par un Médecin des Gens de Mer conformément à l'arrêté du 16 avril 1986, modifié, notamment son article 25.

→ L'âge minimal est de 15 ans.

La formation s'adresse aux jeunes issus de classes des collèges.

FORMATION

La scolarité se déroule sur **2 ANNÉES** et comporte **12 SEMAINES DE STAGES** hors de l'établissement scolaire :

- o des stages d'embarquement à bord de navires de pêche ;
- o des stages dans des entreprises des secteurs amont et aval de la pêche.

Une poursuite d'études est possible en **PREMIÈRE BAC PRO CGEM PÊCHE**.

SANCTION

Le Certificat d'Aptitude Professionnelle Maritime de Matelot est délivré aux candidats ayant satisfait au **CONTRÔLE CONTINU**.

DÉBOUCHÉS

Le CAP Maritime de Matelot est le titre de formation professionnelle exigé pour l'**EMBARQUEMENT EN QUALITÉ DE MATELOT**. Les détenteurs de ce titre peuvent aussi postuler à l'emploi d'**AGENT AU SEIN DES ENTREPRISES DU SECTEUR MARITIME**.



Photo © Bâtisse PARY



LYCÉE DE LA MER PAUL BOUSQUET
112 rue des Cormorans - BP 476
34207 Sète cedex

Tél : 04 67 51 63 63
lyceemer-lr@developpement-durable.gouv.fr
www.lyceedelamer.fr

